

N° 7/6.11

RAPPORT-PRÉAVIS N° 7/2.11

**RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES SOCIALISTES, VERTS, POP ET INDÉPENDANTS " POUR
UNE ANALYSE THERMOGRAPHIQUE AÉRIENNE DES BÂTIMENTS", DÉPOSÉ ET DÉVELOPPÉ LE
3 MARS 2010**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission du Conseil communal chargée de l'étude de cet objet, composée de Mme AUBERT Anne-Catherine, qui remplaçait Mme BIERI Giuseppina, de MM. AUBERT Jean-Jacques, BRÜGGER Didier, LLAVADOR François, GILLIARD Bertrand, qui remplaçait M. BRUNNER Claude, et BEAUVERD Laurent, président rapporteur, s'est réunie pour une unique séance le 24 février 2011, en l'absence de Mme DA ROCHA Patricia, excusée.

Nous remercions M. PACCAUD Yves, Municipal ATD2 pour la présentation du rapport-préavis ainsi que Mme MONTEVENTI WEBER Lilli, cheffe de service de l'aménagement du territoire et WUERFEL Julie, déléguée au développement durable, pour leurs explications claires et complètes.

1 PRÉAMBULE

Le postulat déposé en mars 2010, au nom du Groupe Socialistes, Verts, POP et indépendants par M. Frédéric AMBRESIN, demandait à la Municipalité d'étudier la possibilité d'effectuer une thermographie aérienne de la Ville de Morges, en approchant les communes environnantes afin d'envisager une approche régionale de cette action.

2 DEMARCHES MUNICIPALES

Le rapport-préavis explique clairement les démarches entreprises par la Municipalité. Dans un premier temps, une recherche de partenaires auprès des communes voisines est menée. Deux entreprises françaises, aucune n'existant dans notre pays, sont approchées et une comparaison coûts/services est effectuée. La société retenue développe alors ses méthodes d'exploitation.

La mission se compose de trois phases :

1. Le survol :
Effectué au lever du jour (pour une température constante), les clichés sont pris par hélicoptère, avion ou ballon télécommandé.
2. L'analyse :
Traduction des photos en cartes de communication visuelle.
3. La communication :
Formation des interlocuteurs à l'interprétation des documents.
Présentations public/média.

3 POTENTIEL D'UTILISATION

Les informations recueillies sont transmises à la population par la voix des médias et lors de présentations publiques, sous forme de visuels et de fiches techniques. Des entretiens personnalisés peuvent ensuite être mis en place.

Les possibilités d'utilisations de ces données pour la commune sont réduites. En effet, ces éléments sont une vue globale et demandent un complément terrestre au cas par cas. Cette seconde phase est déjà en usage dans notre commune.

Pour les particuliers, cette étude est informative. Dans aucun cas elle ne peut être contraignante.

La commission s'est posé la question de la protection des données. En effet, il s'agit de mettre en évidence les zones à haut taux de déperdition, donc les "mauvais élèves". Ceux-ci pourraient ne pas apprécier cette visibilité. La Ville de Neuchâtel qui a procédé à une telle étude n'a pas rencontré ce genre de cas et s'est montrée enthousiaste quant au retombée médiatique de cette action, moins au niveau des résultats sur le terrain.

4 POSSIBILITÉS ET USAGES ACTUELS

Aujourd'hui, la commune est déjà attentive à une gestion raisonnée de son patrimoine bâti. Lors de chaque rénovation, une réflexion énergétique est menée avec l'aide de professionnels de la branche. Dans certain cas, le recours à la thermographie terrestre permet de cibler les points faibles non détectables sur plans ou de visu. Ce procédé a été utilisé pour la patinoire ou à la ferme de la Gracieuse, entre autre, et a prouvé son utilité.

Pour les privés il existe diverses possibilités d'aides financières. On retrouve celles-ci dans les "Directive de subventionnement" du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Pour le cas de "Bilans énergétiques pour les bâtiments et études d'optimisation pour les installations techniques", 20% des coûts, plafonné à CHF 2'500.00, par étude ou par site peuvent être accordés.

5 POSITION DE LA COMMISSION

Les commissaires, dans leur ensemble, ont reconnu le bien-fondé de ce postulat. Chacun s'est montré sensible aux problèmes de déperdition de chaleur des bâtiments et à la réduction du gaspillage énergétique. La commission s'est penchée plus particulièrement sur les retombées concrètes d'une telle action, tant pour les particuliers que pour la commune. Il s'agit d'une excellente opération de communication mais cette étude présente de faibles possibilités de retombées sur le long terme.

6 CONCLUSION

La commission a pu constater la gestion énergétique responsable de notre patrimoine et une bonne intégration des principes de l'Agenda 21 dans sa planification de rénovation du parc immobilier. L'utilisation de la thermographie terrestre est déjà une réalité dans notre commune et il apparaît que la mise en place d'une thermographie aérienne de la Ville de Morges relève plus de la communication que de l'utilité réelle. Sans s'exprimer sur l'aspect purement financier de l'opération, la commission a estimé, dans sa majorité, que nous n'avons pas besoin, aujourd'hui, d'une telle étude. La commission relève toutefois que le "Fonds énergies" devrait être adapté, afin que des locataires puissent obtenir un soutien financier dans le cadre d'une thermographie terrestre en vue d'une demande de réhabilitation de leur immeuble. Nous vous encourageons donc à soutenir la position de la Municipalité

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du Groupe des Socialistes, Verts, POP et indépendants "Pour une analyse thermographique aérienne des bâtiments".

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Laurent Beauverd